



Guéreins



Janvier 2025



GUÉREINS

# Modification n°2 du PLU - approbation

## 6 - Cahier des Emplacements Réservés

### Guéreins



Procédure	Date
PLU approuvé	23 janvier 2014
Modification n°1 approuvée	25 septembre 2019
Modification n°2 approuvée le	29 Janvier 2025



**MOSAÏQUE**  
**ENVIRONNEMENT**  
Conseil & Expertise

**Rédaction** : Richard Benoit

**Cartographie** : Étienne POULACHON



Labellisé



**RSE Positive**  
labellucie.com



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaïque-environnement.com - www.mosaïque-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

## SOMMAIRE

### **LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES .....1**

- 1. LA VOIRIE..... 3
- 2. LES EQUIPEMENTS PUBLICS..... 4

### **CARTOGRAPHIE DES EMPLACEMENTS RESERVES .....5**

- 1. V1 – ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DU COINTIER..... 7
- 2. V2 – LIAISON PIETONNE AVEC MONTCEAUX DEPUIS VISIONIS ..... 8
- 3. V3 – CREATION D’UN CHEMINEMENT PIETON ..... 9
- 4. V4 – ÉLARGISSEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RUE DES CHAZOTS ET LA RUE DE CHARME..... 10
- 5. R1 – EXTENSION DE LA STATION D’EPURATION..... 11
- 6. R2 – CREATION D’UN ESPACE PUBLIC DERRIERE L’EGLISE..... 12
- 7. R3 – CREATION D’UN PARKING SUR LA ROUTE DE BELLEVILLE..... 13
- 8. R4 – CREATION D’UN ESPACE PUBLIC SUR L’ESPACE BOTTEN..... 14
- 9. R5 – CREATION D’EQUIPEMENTS AU SERVICE DES PERSONNES AGEES.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 10. R6 – RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS AUTOUR DE LA MAIRIE ..... 15





## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

1





## 1. La voirie

N°	Destination	Parcelles	Bénéficiaire	Largeur/Emprise
<b>V1</b>	Élargissement de la rue du Coitier.	C197 et 200	Commune	Largeur : 8m
<b>V2</b>	Liaison piétonne avec Montceaux depuis Visionis	C 1527, 1525 et 1523	CCM3R	150 m <sup>2</sup>
<b>V3</b>	Création d'un cheminement piéton	A 591, 773 et 1061	Commune	250 m <sup>2</sup>
<b>V4</b>	Élargissement du carrefour entre la rue des Chazots et la rue de Charme	A 641 et 780	Commune	95 m <sup>2</sup>

Les emprises données pour l'élargissement d'une voie ancienne ou pour une voie nouvelle sont mesurés à l'axe et correspondent à la largeur de la plate-forme.

Elles ne tiennent pas compte des largeurs de talus, murs de soutènement et fossés éventuels, ainsi que les surfaces de terrains susceptibles d'être nécessaires à la réalisation des projets en cause.

## 2. Les équipements publics

N°	Destination	Parcelles	Bénéficiaire	Largeur/Emprise
<b>R1</b>	Extension de la station d'épuration	A 329 et 337	CCM3R	4 067 m <sup>2</sup>
<b>R2</b>	Création d'un espace public derrière l'église	A 837	Commune	253 m <sup>2</sup>
<b>R3</b>	Création d'un parking sur la route de Belleville	C 528, 529 et 1439	Commune	3 928 m <sup>2</sup>
<b>R4</b>	Création d'un espace public sur l'espace Botten	A 703	Commune	1 166 m <sup>2</sup>
<b>R5</b>	Renforcement des équipements publics autour de la mairie, en particulier la salle pour les associations	A 59, 61 et 62	Commune	1 140 m <sup>2</sup>

La création de l'emplacement réservé N°5 n'a pas été retenue suite à l'évaluation environnementale.





# CARTOGRAPHIE DES EMPLACEMENTS RESERVES

2





# 1. V1 – Élargissement de la rue du Cointier



2. V2 – Liaison piétonne avec Montceaux depuis Visionis



### 3. V3 – Création d'un cheminement piéton



## 4. V4 – Élargissement du carrefour entre la rue des Chazots et la rue de Charme



5. R1 – Extension de la station d'épuration

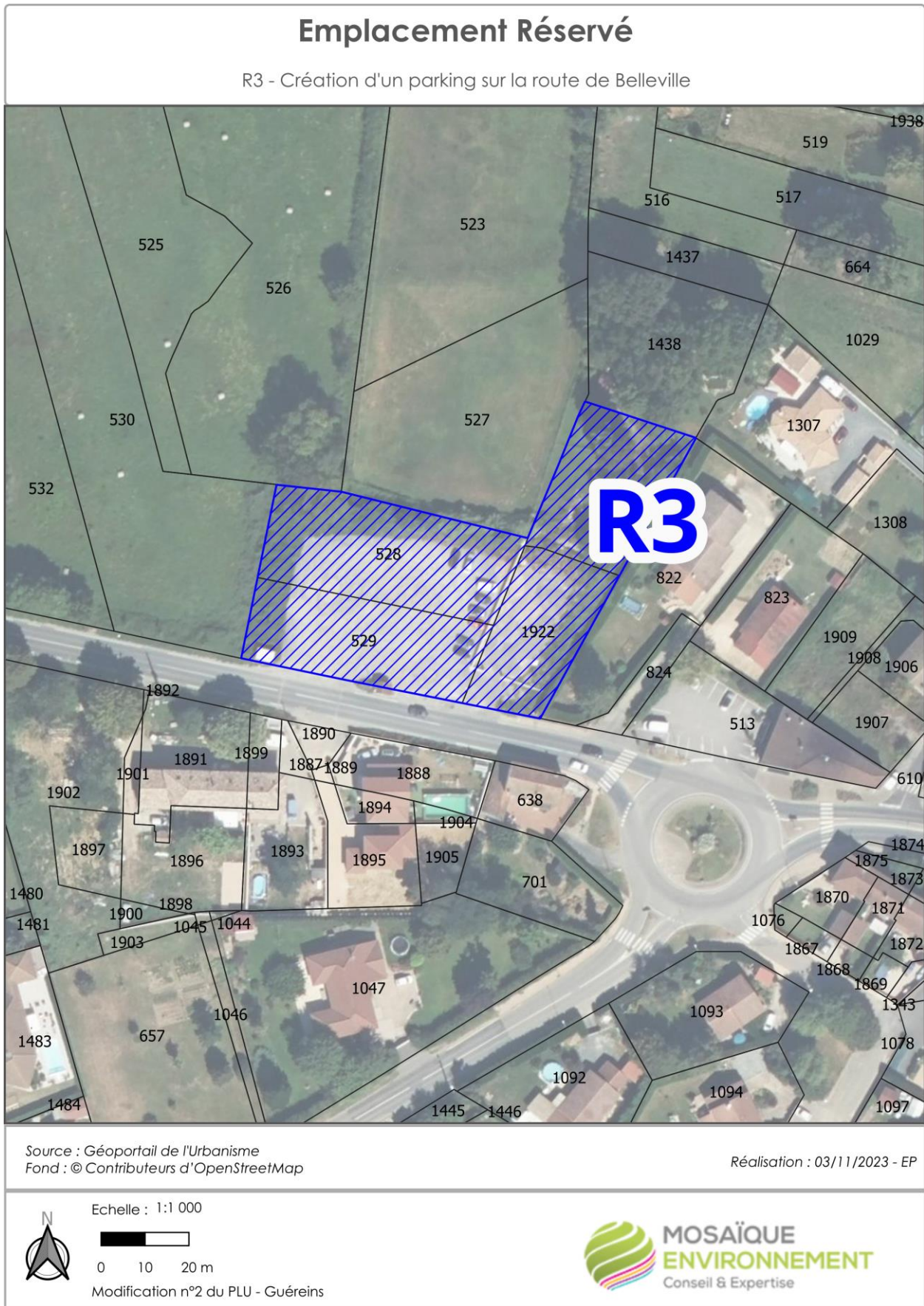


## 6. R2 – Création d'un espace public derrière l'église





7. R3 – Création d'un parking sur la route de Belleville



8. R4 – Création d'un espace public sur l'espace Botten



## 9. R6 – Renforcement des équipements publics autour de la mairie

